



# ASSOCIATION GENEVOISE DES TIREURS VETERANS

---

## Règlement du championnat genevois individuel (CG) du tir au pistolet libre (PL) à 50 mètres

### **Bases**

Ce concours organisé chaque année par l'Association Genevoise des Tireurs Vétérans (AGTV) pour la discipline de tir au pistolet libre (PL) à 50 mètres, est tiré par des membres de l'AGTV.

Le calendrier décidé par le comité AGTV est publié au début de l'année.

### **Catégorie d'âge**

Dames et hommes tirent dans la même catégorie d'âge.

Vétérans ( V ) - 60 à 69 ans

Séniors Vétérans ( SV ) et Vétérans d'Honneur ( VH ) - 70 ans et plus

Si une catégorie n'arrive pas à un minimum d'inscription de six tireurs, ces derniers tirent dans la catégorie précédente.

La catégorie doit figurer sur la feuille de stand.

### **Armes et positions**

PL à une main, bras franc.

### **Programme de tir**

Essais – libres

Concours :

Cible PP 100 cm à 10 points

40 coups en 4 séries de 10 coups en 75 minutes

### **Classement**

Classement se fait par l'addition des 40 coups. En cas d'égalité de points :

1. La meilleure 4e , 3e , 2e , 1ère série
2. L'âge le plus élevé.

### **Finale**

Les cinq premiers classés du programme participent à la finale.

### **Programme de la finale**

10 minutes de préparation.

10 coups, 75 secondes par coup, tir commandé.

Marquage au dixième

### **Classement**

Le classement se fait par l'addition de toutes les passes du programme et de la finale.

En cas d'égalité de points :

1. Le meilleur résultat de la finale
2. L'âge le plus élevé

### **Proclamation des résultats**

La proclamation des résultats se fait au terme du programme de tir de la finale.

Le premier classé sera déclaré Champion Genevois des Vétérans.

Le deuxième classé sera déclaré Vice-Champion Genevois des Vétérans Le troisième classé sera médaillé.

Le quatrième et le cinquième classés reçoivent une carte-prime à CHF. 10.-

Les distinctions et cartes-primés seront remises lors de l'Assemblée Générale

### **Dispositions particulières**

Les réclamations et recours concernant le tir se font sur place et seront traités oralement par les commissaires compétents.

La Commission Technique de l'AGTV statue définitivement.

Les participants acceptent les programmes et les règlements qui leur sont proposés.

### **Disposition finale**

Le présent règlement remplace tous les règlements du championnat genevois individuel du tir au pistolet libre (PL) à 50 mètres de l'AGTV de dates antérieures qui sont ainsi annulés.

Adopté par le Comité de l'AGTV lors de la séance du 25 mai 2020

Daniel Rossier - président